

Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2016

RAPPORT FINANCIER 2015

Les documents comptables officiels (compte de résultat et bilan) établis par la société d'expertise comptable SPE2CGA sont à votre disposition.

1. Le compte de résultat

Les charges 2015 s'élèvent à 495 319 € et les produits à 480 780 €, si bien qu'il ressort un résultat négatif de - 14 539 €.

Ci-dessous, une présentation simplifiée du compte de résultat qui permet de mieux en appréhender ses diverses composantes.

Compte de résultat 2015

SEUIL

	(euros)			
	ASE	PJJ	Association	TOTAL
PRODUITS				
Facturation des marches	202 918	241 959		444 877
Subventions			12 746	12 746
Cotisations, dons...			22 590	22 590
Produits financiers et except.			567	567
TOTAL	202 918	241 959	35 903	480 780
CHARGES				
Frais directs des marches	138 953	189 866		328 819
2ème responsable de marches	6 161	6 161		12 322
Autres frais imputables	3 598	3 745		7 343
Frais de support	72 350	72 350		144 700
Frais associatifs			1 915	1 915
Charges exceptionnelles			220	220
TOTAL	221 062	272 122	2 135	495 319
Résultat	-18 144	-30 163	33 768	-14 539

Le constat global est un déficit important de l'activité « marches », -18 144 € pour les marches ASE et -30 163 € pour les marches PJJ ; ce déficit est supérieur à celui des années précédentes malgré un tarif moyen facturé plus élevé ; de fait, ce déficit n'a pas pu être complètement compensé par les fonds d'origine privée (donateurs et fondations) que nous avons pu collecter. Au point 3, nous donnons les principaux facteurs expliquent cette évolution.



Précisons le cadre dans lequel le résultat de chacune de ces composantes a été obtenu.

- **Marches ASE :**
13 adolescents ont été pris en charge en 2015 et 3 ont terminé leur marche commencée en 2014 pour un total de 673 jours de marche. Malgré un tarif journalier bien meilleur que les années précédentes (légèrement supérieur à 300 €), le déficit reste très significatif : 27 € par jour de marche
- **Marches PJJ :**
17 adolescents ont été pris en charge en 2015 et 2 ont terminé leur marche commencée en 2014, pour un total de 913 jours de marche. Le tarif journalier PJJ est inchangé et l'accroissement des dépenses conduit à un déficit de 33 € par jour de marche.
- **Association :**
Les dons et subventions des fondations permettent de diminuer le déficit enregistré sur les marches ; des dons et cotisations pour 22 590 € et la subvention de la fondation Blancmesnil qui couvre les frais du deuxième responsable de marche sont insuffisants pour compenser totalement le déficit des marches.

2. Le Bilan


Ci-dessous, une présentation simplifiée du Bilan.

BILAN au 31/12/2015

ACTIF		PASSIF		(euros)
Immobilisations	5 013	Total des fonds associatifs		97 204
Dû par ASE	107 649	Dû à Amis de Seuil		107 386
Dû par PJJ	15 505	Autres dettes		40 945
Autres créances	4 008	Charges comptabilisées d'avance		11 776
Disponibilités	125 136			
TOTAL	257 311	TOTAL		257 311

A l'actif :

- Les immobilisations correspondent à la création du bureau supplémentaire (rue Planchat) que nous avons installé en cours d'année et à l'achat de matériel informatique.
- Les sommes dues par l'ASE étaient, au 31/12/2015, à un niveau tout à fait anormal, car nous avons différé un certain nombre de facturations en attente du nouveau tarif qui a été fixé tardivement ; en revanche les créances que nous avons sur la PJJ étaient à un niveau tout à fait satisfaisant.

- 
- Les disponibilités sont à un niveau très élevé, car les Amis de Seuil ont dû nous faire au 3^{ème} trimestre des avances importantes (voir le passif) en raison du retard des paiements à la fois de l'ASE et de la PJJ. Mais cette dernière a réglé tout son retard en fin d'année ce qui explique ces disponibilités importantes au 31/12/2105 : c'est à mettre en regard de ce qui est dû aux Amis de Seuil.

Au passif :

- Notre total de fonds associatifs (nos réserves), reste significatif à 97 204 €, mais a été amputé de notre résultat négatif de l'année. En 2 ans, nos fonds associatifs ont diminué de 25 000 €.
- Les avances des Amis de Seuil sont à un niveau élevé en raison des retards de paiements de nos administrations de tutelle.
- Les autres dettes sont pour l'essentiel les cotisations URSSAF et la formation professionnelle que nous payons avec un décalage dans le temps.
- Les « charges comptabilisées d'avance » représentent les salaires et charges sociales des accompagnants relatifs à l'année 2015, mais qui n'ont été payés qu'en 2016.

3. Analyse et conclusion

Si l'on regarde la période 2011-2015, pendant laquelle l'activité de Seuil a été significative, pour un total de 7 030 jours de marche le prix de revient moyen d'une journée de marche est de 290,31 € alors que l'ASE et la PJJ nous ont rémunéré à concurrence de 270,22 € ; nous avons donc financé sur nos fonds propres plus de 20 € par jour de marche, ce qui sur la période de 5 ans représente un total de 140 000 €.

On constate aussi que le coût de la journée de marche est bien plus élevé en 2015 que les années précédentes : 311 € par journée de marche contre 285 € en moyenne sur les 4 années précédentes. Une façon de comprendre cette évolution est de comparer les années 2013 et 2015 pour les lesquelles le nombre de jours de marche a été sensiblement le même (1583 et 1586 jours). On constate une augmentation de 40 847 € des charges. Cette augmentation très significative s'explique :

- Surtout par les conséquences des décisions que nous avons prises,
 - pour améliorer les conditions des marcheurs, 1 € de plus pour les indemnités journalières servant à couvrir les frais de nourriture et d'hébergement des marcheurs et une petite augmentation de la rémunération des accompagnants,
 - pour renforcer le suivi des marches et la gestion de l'association, l'embauche d'un responsable de marche supplémentaire et d'une personne, pendant 3 mois, pour la saisie de la comptabilité,
- mais aussi, très partiellement pour environ 8 700 €, par une augmentation du coût des transports, en raison d'un plus grand nombre de marches initiées en 2015 qu'en 2013 (qui se traduit par une durée moyenne des marches beaucoup plus courte 53 jours en 2015 contre 75 jours en 2013, en 2014 on avait des marches de 65 jours en moyenne et d'une augmentation du prix unitaire des transports.

Il faut bien se rendre compte que ces améliorations ne sont que partielles et restent en deçà de nos objectifs. Dès 2016, le 2^{ème} responsable de marche sera présent toute l'année, et nous aurons une secrétaire-comptable à 60% pendant toute l'année. Mais nous n'en serons pas pour autant au bout des améliorations souhaitables :



- augmentation plus significative de la rémunération des accompagnants qui paraît d'autant plus indispensable que nous éprouvons de plus en plus de difficulté à trouver des personnes compétentes pour accompagner les adolescents qui nous sont confiés, la rémunération que nous offrons actuellement est très en deçà de celle des éducateurs travaillant dans d'autres structures éducatives,
- les locaux actuels sont insuffisants pour faire face à la croissance du nombre de jours de marche et permettre de nous renforcer comme cela serait souhaitable, nous devrions rechercher des locaux plus adaptés.

A cela si l'on ajoute que Seuil est dirigé opérationnellement par un directeur bénévole, dont le coût est inférieur de 30 000 € à celui d'un salarié, il est bien évident que le coût objectif d'une marche est très supérieur à celui constaté en 2015 ; nous estimons, en tenant compte de toutes ces évolutions, qu'il faut le situer à environ 360 €.

Jusqu'en 2014 nous pouvions présenter des comptes équilibrés, grâce aux fonds privés (subventions des fondations et dons) que nous recevions. L'année 2015 montre un début de dégradation des comptes, principalement en raison des indispensables mesures d'amélioration que nous avons prises. Dans les conditions actuelles, la poursuite du renforcement de nos moyens ne pourra qu'accroître ce déficit. Il est donc impératif de trouver des ressources financières supplémentaires pour faire face au développement de nos moyens.

Bien que ce renforcement de nos moyens soit une nécessité absolue, il est peu probable que le tarif que nous accorde nos administrations de tutelle soit revu à la hausse de manière significative, il sera donc indispensable de trouver d'autres ressources financières qui ne peuvent qu'être privées...